

e-TPU

Le gouvernement digitalise la déclaration et le paiement pour les PME-PMI

Au Togo, la déclaration et le paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) se font en quelques clics. Ce jeudi 17 septembre à Lomé, Georges Essowè Barcola, ministre des Finances et du Budget, a officiellement lancé la plateforme de télédéclaration et de télépaiement des PME et PMI (e-TPU).



PAGE 8

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Sotouboua : l'inclusion financière accompagne le nouveau départ de Tchonda Pyallo

À Sotouboua, Tchonda Pyallo se consacre à la revente de céréales. Son activité n'a pas commencé dans la facilité. Entre les difficultés financières, les exigences du commerce et la perte tragique de l'un de ses deux enfants ...

PAGE 2

POLITIQUE



Opposition togolaise

Les leaders n'ont pas le mot "retraite" dans leur vocabulaire

Les leaders de l'opposition togolaise ont suffisamment démontré qu'il ne faut pas compter sur eux pour prendre une retraite volontaire. Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, qui est sur le terrain depuis les années 90 vient encore ...

PAGE 3



Port de Lomé

La plateforme se maintient dans le Top 100 mondial

Le Port autonome de Lomé consolide sa présence dans le paysage maritime international. Selon le classement 2026 du magazine britannique Lloyd's List, la plateforme togolaise occupe la 91^e place mondiale. Elle figure ainsi pour la sixième année consécutive dans le Top 100, intégré en 2021.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Togo : le MFAP offre douze mois d'immersion à 600 jeunes

Le Mastercard Foundation Associates Program (MFAP) ouvre une opportunité d'insertion professionnelle à 600 jeunes togolais âgés de 18 à 34 ans. Le programme a été lancé le mardi 15 septembre 2026 à Lomé par la Mastercard Foundation et Talent2Africa, en partenariat avec le CNP-Togo et la CJES Togo.

Pendant douze mois, les bénéficiaires seront accueillis dans des entreprises afin de renforcer leurs compétences, acquérir une expérience concrète et mieux répondre aux exigences du marché du travail. L'inclusion constitue un axe important du dispositif. Les femmes représenteront 70 % des bénéficiaires, tandis qu'au moins 10 % des places seront réservées aux personnes en situation de handicap ou présentant des vulnérabilités spécifiques.

Le CNP-Togo entend rapprocher les profils des jeunes des besoins des employeurs. À la foire aux carrières organisée après le lancement, près de 200 candidats ont déjà été interviewés par les entreprises participantes. Le MFAP prévoit également du mentorat et un accompagnement durant le parcours. Il complète les initiatives nationales d'employabilité, dont « Vacances actives en entreprise » de l'ANPE, prévu sur un mois.

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCIÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ

0% TAUX

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

La Banque Autrement

https://togo.coris.bank

CMJN

* Offre soumise à conditions

 La plébiscite se maintient dans le Top 100 mondial	SOMMAIRE	Togo Les exportations agricoles atteignent 176,2 milliards de FCFA en 2024  P 5	AVC Reconnaître les signes qui peuvent alerter et sauver une vie  P 9	Bissap Révélation surprenantes de la science sur l'Hibiscus sabdariffa  P 9
---	------------------------	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Sotouboua : l'inclusion financière accompagne le nouveau départ de Tchonda Pyallo

À Sotouboua, Tchonda Pyallo se consacre à la revente de céréales. Son activité n'a pas commencé dans la facilité. Entre les difficultés financières, les exigences du commerce et la perte tragique de l'un de ses deux enfants il y a deux ans, elle a connu des moments où l'envie de tout arrêter prenait le dessus. Pourtant, au milieu du chagrin, elle a trouvé la force de reprendre progressivement son chemin. Grâce à l'appui du produit Accés des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) du FNFI et à la confiance de plusieurs agriculteurs, elle poursuit son activité avec prudence, courage et détermination. Bienvenue dans ce nouveau numéro « Échos des bénéficiaires du FNFI »

À Sotouboua, les journées de Tchonda Pyallo commencent au rythme des céréales, des sacs à déplacer, des clients à servir et des comptes à équilibrer. Elle achète et revend notamment des produits céréaliers, en essayant de maintenir son commerce malgré les moyens limités dont elle dispose. Le démarrage n'a pas été simple. Il a fallu apprendre à composer avec les fluctuations des prix, les besoins des acheteurs et les exigences des fournisseurs. « Au début, je rencontrais beaucoup de difficultés.

Je voulais avancer, mais je n'avais pas toujours les moyens nécessaires pour acheter suffisamment de marchandises », raconte-t-elle. Peu à peu, elle a appris à mieux organiser ses opérations et à saisir les occasions qui se présentent, sans perdre de vue les risques liés à une activité où l'argent circule rapidement.

Son commerce repose aussi sur une relation de confiance avec les producteurs de la région. Plusieurs agriculteurs acceptent de lui remettre des sacs de céréales qu'elle pourra payer après la vente. Pour Tchonda, cet arrangement représente un véritable soutien. Il lui permet de disposer de marchandises même lorsqu'elle ne possède pas immédiatement toute la somme nécessaire pour effectuer ses achats. En retour, elle doit vendre dans les délais, gérer soigneusement ses recettes et respecter ses engagements. « Les agriculteurs me font confiance. Ils me livrent les sacs et j'effectue le remboursement après la vente. Je dois donc bien travailler pour ne pas décevoir ceux qui comptent sur moi », explique-t-elle. Derrière chaque sac reçu se trouve ainsi une responsabilité : celle de préserver une confiance construite au fil des transactions.

Le crédit AJSEF, un soutien pour reprendre et poursuivre son activité

Il y a deux ans, la vie de Tchonda a été bouleversée par la perte de l'un de ses deux enfants. Le drame l'a

les clients, de négocier avec les agriculteurs et de reprendre ses responsabilités. Aujourd'hui encore, la douleur fait partie de son histoire, mais elle essaie de reconstruire son

fonctionner son commerce. Elle ne présente pas son parcours comme une réussite achevée. Elle parle plutôt d'un travail en cours, d'un effort quotidien et d'une volonté de ne pas renoncer. « Je ne peux



Tchonda Pyallo

profondément éprouvée et l'a éloignée, pendant un temps, de ses activités. Le commerce, qui demandait déjà des efforts, lui paraissait alors difficile à reprendre. « Après la perte de mon enfant, j'ai voulu tout abandonner. Je n'avais plus la force de penser au commerce ni à autre chose », confie-t-elle. Le retour au travail ne s'est donc pas fait d'un seul coup. Il a fallu retrouver progressivement l'envie de sortir, de rencontrer

quotidien en avançant à son rythme.

Dans ce parcours marqué par les épreuves, l'appui du FNFI a contribué à maintenir son activité. Tchonda Pyallo a bénéficié du produit AJSEF, avec un premier financement de 200 000 FCFA, puis un second de 300 000 FCFA. Ces ressources lui ont permis de renforcer ses achats et de disposer d'un peu plus de possibilités pour faire

pas dire que tout est devenu facile. Je rencontre encore des difficultés, mais je continue. Je veux seulement pouvoir travailler, respecter mes engagements et avancer petit à petit », affirme-t-elle. À Sotouboua, l'histoire de Tchonda Pyallo est celle d'une femme qui se relève sans nier ses blessures, qui s'appuie sur la confiance des autres et qui tente, jour après jour, de retrouver une stabilité à travers son activité.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel





	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Chefferie traditionnelle

Le ministère de tutelle entame une tournée au profit des acteurs

La gestion de la chefferie traditionnelle s'inscrit au cœur des enjeux de cohésion sociale et de gouvernance locale. Pour mieux outiller les acteurs concernés et prévenir les situations conflictuelles, le ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières a lancé, le mercredi 16 septembre 2026 à Dapaong (préfecture de Tône), une tournée nationale de renforcement des capacités.

Cette initiative vise à favoriser une gestion plus harmonieuse des questions liées à la chefferie traditionnelle, à travers une meilleure connaissance du cadre juridique et institutionnel et une clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs. La cérémonie d'ouverture de la session de Dapaong a été présidée par le préfet de Tône, Houroumila Ouro-Gouroungou, représentant le gouverneur de la région des Savanes. Elle a réuni les préfets, maires, secrétaires généraux des

préfectures et communes, autorités municipales, chefs traditionnels ainsi que les autres acteurs impliqués dans la gestion des affaires coutumières. Dans son mot de bienvenue, la maire de Tône 1, Nanwabe Mélanie Lene, a salué l'organisation de cette formation et invité les participants à prendre une part active aux travaux afin de tirer pleinement profit des échanges. Pour sa part, le directeur de la Chefferie traditionnelle, Massimlawé Wazabalo, a relevé la forte mobilisation autour de cette initiative. Il a présenté les principaux axes de la formation, notamment le cadre juridique et institutionnel de la chefferie traditionnelle, les rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les mécanismes favorisant une gestion harmonieuse des questions coutumières. Il a également souligné l'attention accordée aux questions de chefferie traditionnelle par le président du Conseil, Faure Esozimna Gnassingbé, dans le cadre du renforcement de la

gouvernance territoriale et de la consolidation de la paix. Dans son discours d'ouverture, le préfet de Tône, représentant le gouverneur des Savanes, a insisté sur la nécessité pour les acteurs de maîtriser les textes qui encadrent la chefferie traditionnelle. Favoriser une appropriation

ce domaine », a-t-il relevé. Il a rappelé que les chefs traditionnels occupent une place importante dans la vie des communautés et dans le développement local. Il a, à cet effet, exhorté les participants à faire preuve de rigueur, d'impartialité et de responsabilité dans le traitement des questions liées

Atakpamé, Kpalimé, Tsévié et Adéticopé. À travers cette démarche, le ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières entend rapprocher les actions de renforcement des capacités des acteurs de terrain et favoriser une appropriation plus large des textes et principes qui régissent la chefferie traditionnelle.

Au-delà de la connaissance des textes, l'enjeu est également de consolider le dialogue entre les différents acteurs, de promouvoir la responsabilité dans l'exercice des fonctions coutumières et de contribuer à prévenir les incompréhensions susceptibles de fragiliser la cohésion au sein des communautés. Cette tournée constitue ainsi un cadre d'échanges autour des défis liés à la gestion de la chefferie traditionnelle et des pratiques susceptibles de renforcer durablement la paix et la cohésion sociale dans les collectivités.

Edem Dadzie



Photo de famille des officiels et participants (Crédit photo : territoire.gouv.tg)

plus large des textes et principes

à la chefferie traditionnelle. Après Dapaong, la formation se poursuivra jusqu'au 26 septembre 2026 dans plusieurs localités du pays. La tournée passera successivement par Mango, Kara, Bassar, Sokodé,

« La maîtrise du cadre juridique et institutionnel régissant la chefferie traditionnelle est indispensable pour les acteurs intervenant dans

Opposition togolaise

Les leaders n'ont pas le mot "retraite" dans leur vocabulaire

Les leaders de l'opposition togolaise ont suffisamment démontré qu'il ne faut pas compter sur eux pour prendre une retraite volontaire. Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, qui est sur le terrain depuis les années 90 vient encore de confirmer cette perception.



Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson (Crédit photo : www.republicoftogo.com)

Lors d'une récente sortie médiatique, elle a fait comprendre que la retraite n'était pas à l'ordre du jour. Cela signifie certainement aussi que l'on n'est pas en train de préparer une relève valable et capable de faire mieux. Les vieux et vieilles leaders de l'opposition togolaise ont visiblement souvent peur des jeunes qui essaient d'émerger. Ils ne devraient pas, parce

que tôt ou tard, ils partiront ; de façon volontaire, ou par la force des choses. S'il y a un être humain sur cette terre qui peut échapper à l'âge, à la maladie et à la mort, qu'il se fasse signaler, l'on a envie de faire sa connaissance. Au fait, cela est impossible. Autant donc accepter cette dure

réalité, notamment le fait qu'un jour, quelqu'un d'autre occupera la place que l'on occupe aujourd'hui, et fera peut-être mieux que ce que l'on faisait. Partout dans le monde, ceux qui sont des leaders sérieux dans divers domaines, qui sont soucieux de l'avenir de la cause qu'ils défendent, préparent la relève. Au Togo, cela n'est malheureusement pas le cas. Pourquoi, alors

qu'à l'Union des forces de changement (UFC), le président national, Dr Gilchrist Olympio qui est visiblement immobilisé pour des raisons d'âge et de maladie, ne peut pas être remplacé de son vivant, et devenir ainsi, un guide pour les nouveaux et jeunes dirigeants ? Au Comité d'action pour le renouveau (CAR), la postérité politique n'a visiblement pas été une préoccupation pour feu maître Yawovi Agboyibor. En Afrique, l'on dit souvent qu'il faut « arranger », son « derrière » avant de partir, de mourir. En d'autres termes, il faut assurer les arrières. En effet, sur ce continent, même si vous n'êtes plus vivant, votre nom et votre réputation comptent énormément. Dans nos communautés, l'on ne s'amuse pas avec la mémoire d'un défunt. Ce qui se passe après votre mort, et qui vous concerne ou concerne vos descendants, successeurs etc..., rejaille sur vous et votre réputation. Alors, pourquoi au niveau d'institutions aussi importantes comme les partis politiques, l'on peine à appliquer cette belle éducation locale ? Aujourd'hui, des leaders

comme Jean-Pierre Fabre de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson de la Convergence démocratique des peuples africains (CDPA), maître Paul Dodji Apévon des Forces démocratiques pour la République (FDR), sont à un âge avancé de leurs vies. Le moment n'est-il pas venu de commencer à passer la main ? Ce qu'ils n'ont pas pu faire depuis les années 90, d'autres pourraient le faire. En tout cas, ils ont intérêt, sinon leurs arrières risquent d'être jonchés de "déchets". D'ailleurs, concernant la CDPA, madame Adjamagbo-Johnson ne devrait-elle pas prendre exemple sur le professeur Léopold Menssan Gnininvi ? Ce dernier lui a passé les commandes du parti depuis plusieurs années. Et pourtant, il est toujours vivant. Il a compris à un moment donné qu'il avait fait ce qu'il pouvait, et qu'il n'avait plus rien à apporter. Il s'est éclipsé, et depuis, il profite d'une belle retraite. Il ne s'est pas accroché au point de se voir précipiter prématurément dans la tombe. Ces dernières années, il s'est tellement fait oublier. Personne ne parle de

lui, il est pourtant bien vivant. Et sans doute qu'il est souvent consulté sur certaines questions cruciales. Mais, l'on ne le voit pas faire des intrusions intempestives, voler la vedette à l'actuelle secrétaire générale de la CDPA, ou encore, faire un retour fracassant après avoir effectué un semblant de retrait ; à l'image de feu maître Agboyibo il y a quelques années. C'est ce que l'on demande aux leaders de l'opposition togolaise : quitter les choses avant qu'elles ne les quittent. Des leaders plus jeunes comme le professeur David Dosseh, et Mohamed Madi Djabakaté émergent petit à petit. Ils semblent même plus aguerris sur le plan intellectuel, et ont des approches plus modernes et innovantes. Ce sont des hommes politiques qui ne sont pas dans les invectives, les slogans, la politique politicienne. Non, ils mènent le débat, expliquent, et accrochent le public. Il faudrait leur laisser de l'espace, sans doute qu'ils parviendront à convaincre, même les tenants et soutiens du pouvoir.

Mali/Liberté de presse

Au Mali, quand prononcer le nom de Kidal constitue un délit

Un constat, deux ans de prison ; Abdrahamane Keïta, directeur de publication du journal Le Témoin, a été condamné ce dimanche à deux ans de détention ferme, un an avec sursis, et un million de francs CFA de dommages et intérêts. Son crime, selon le jugement : « délit à caractère régionaliste pouvant porter atteinte à l'unité et au crédit de l'État », assorti d'une accusation de diffusion de fausses informations. Sa faute réelle tient en une phrase, prononcée en direct le nom de Kidal sur un plateau de télévision.

Le 9 juin, lors de l'émission Le Grand Jury sur Renouveau TV, le journaliste avait affirmé que Kidal était sous l'autorité d'Iyad Ag Ghaly,

chef du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Une observation, pas une opinion, la ville est effectivement passée, en novembre 2023, sous le contrôle de l'alliance formée par le Jnim et le Front de libération de l'Azawad, qui en avaient chassé les paramilitaires russes d'Africa Corps déployés aux côtés de l'armée malienne. Un revers cuisant pour la junte, jamais digéré. Deux ans plus tard, les deux groupes tiennent toujours la ville.

Placé sous mandat de dépôt le jour même, Abdrahamane Keïta a passé trois mois en détention avant de comparaître, le 7 septembre, devant ses

juges. Il s'y est défendu d'avoir pris parti pour quiconque, insistant sur le simple énoncé d'un fait



Des outils de justice

vérifiable. L'argument n'a pas convaincu, ou plutôt, il n'était sans doute pas de nature à convaincre

un tribunal saisi par le Pôle de lutte contre la cybercriminalité. Cette structure est devenue

ces dernières années, l'instrument privilégié de la junte pour faire taire les voix discordantes.

Ses avocats ont annoncé leur intention de faire appel. Ses confrères, eux, avaient dénoncé dès juin une procédure qu'ils jugeaient disproportionnée face à une évidence géographique. Reste que la sentence dépasse le seul cas Keïta : elle fixe une ligne rouge pour toute une profession, où évoquer publiquement la réalité du terrain à Kidal expose désormais à la prison. Le Mali affiche, depuis 2021, un classement en chute libre pour la liberté de la presse. Ce jugement, à peine trois mois avant l'échéance de la transition promise par Assimi Goïta, en offre une nouvelle et sombre illustration.

T.M.

Ouganda/Justice

Un proche du fils Museveni extradé aux États-Unis

Des missiles sol-air pour de la cocaïne : l'affaire dépasse largement le fait divers militaire ougandais. Katungi Michael Mpeirwe, ancien officier des Uganda People's Defence Forces et proche du général Muhoozi Kainerugaba, a été extradé le 12 septembre vers les États-Unis, où il encourt une peine pouvant aller de dix ans de prison à la perpétuité. Le directeur des services pénitentiaires ougandais en a confirmé la remise aux autorités américaines.



Fils de Yoweri Museveni

L'acte d'accusation américain dresse le portrait d'un réseau transcontinental improbable. Un Kényan, agissant sous la coordination d'un Bulgare, aurait recruté Mpeirwe dès septembre 2022. L'Ougandais aurait à son

tour enrôlé un Tanzanien. L'objectif de ce quatuor : fournir un arsenal de guerre au Cartel de Jalisco Nouvelle Génération, l'une des organisations criminelles les plus violentes du Mexique selon Washington. Mines antipersonnel, drones, mitrailleuses, lance-roquettes, missiles sol-air, canons antiaériens, la liste des armes évoquées par le parquet américain tranche avec l'image d'un simple conseiller en sécurité. Le

Membre du comité central de la Patriotic League of Uganda, le mouvement lancé en 2024 par Muhoozi Kainerugaba, il en avait été exclu dès août 2025, au moment où son inculpation américaine devenait publique, une mise à distance rapide, presque réflexe, de la part d'un général coutumier des sorties tonitruantes sur les réseaux sociaux. L'ancien militaire avait aussi exercé comme Deputy Head of Mission à la Haute Commission ougandaise, conseillé plusieurs gouvernements Est-Africains en matière de sécurité, et brièvement tenté sa chance en politique dans la circonscription de Butembo, sans succès notable.

Il sera jugé par un tribunal fédéral de Virginie. L'affaire arrive à un moment sensible pour Museveni, en pleine préparation d'une élection présidentielle où son fils cultive une posture de dauphin naturel. Que cette extradition ait été menée sans esclandre, à rebours des habitudes de la maison, en dit peut-être plus long que n'importe quelle déclaration officielle sur l'embarras qu'elle suscite à Kampala.

T.M.

Bénin/Liberté de presse

Un autre activiste déposé en prison

Le mandat de dépôt est tombé sans grande explication. Aimé Agbokoun, activiste des réseaux sociaux, a été placé en détention après quelques jours de garde à vue, au terme de son audition devant le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). L'interpellation, menée par le Centre national d'investigation numérique, s'inscrit dans une poursuite pour des faits présumés de harcèlement par voie électronique, une qualification qui renverrait à des publications sur les réseaux sociaux, sans que la nature exacte des propos incriminés n'ait, à ce stade, été précisée.

C'est cette absence de précision qui interroge le plus. Ni le contenu des publications visées, ni leur destinataire présumé n'ont filtré. Le dossier reste, pour l'instant, entre les mains du parquet spécial, cette même CRIET créée en 2016 pour juger le crime économique et le terrorisme, devenue au fil des années l'instance privilégiée pour traiter les affaires impliquant des voix critiques sur internet. Le cas Agbokoun ne surgit pas isolément. Il s'ajoute à

une série d'interpellations d'activistes béninois ces dernières années, où le grief de « harcèlement électronique » ou de « publication de fausses informations » a régulièrement servi de fondement à des poursuites visant des commentaires postés sur Facebook, TikTok ou WhatsApp. Le Centre national d'investigation numérique, rattaché aux services de cybersécurité, s'est imposé comme le bras opérationnel de cette surveillance des espaces numériques, un dispositif que les organisations de défense de la liberté d'expression scrutent avec une attention croissante, sans toujours obtenir la transparence qu'elles réclament sur les motifs précis des interpellations.

Reste une question que le mandat de dépôt ne tranche pas : sur quels propos, précisément, porte l'accusation ? Sans cette réponse, l'affaire Agbokoun continuera d'alimenter le débat déjà installé sur l'usage du droit pénal pour encadrer, voire dissuader, l'expression citoyenne en ligne au Bénin.

T.M.

Port de Lomé

La plateforme se maintient dans le Top 100 mondial

Le Port autonome de Lomé consolide sa présence dans le paysage maritime international. Selon le classement 2026 du magazine britannique Lloyd's List, la plateforme togolaise occupe la 91^e place mondiale. Elle figure ainsi pour la sixième année consécutive dans le Top 100, intégré en 2021.

Cette performance repose notamment sur la progression du trafic conteneurisé. En 2025, le port a traité 2,4 millions d'EVP, contre 2,06 millions en 2024, soit une hausse de 16 %. Lomé conserve également son rang de premier port d'Afrique subsaharienne et se classe cinquième à l'échelle du continent, derrière Tanger Med, Port-Saïd, Durban et Alexandrie.

L'activité de transbordement participe à ce positionnement. Le port bénéficie aussi de ses infrastructures en eau profonde, adaptées à l'accueil de navires de grande capacité.

En septembre 2025, les travaux de dragage ont porté le tirant d'eau du chenal à 18,60 mètres et celui du bassin terminal à 17,60 mètres. Cette configuration permettrait d'accueillir des porte-conteneurs de 19 000 à 24 000 EVP.

La concurrence régionale reste toutefois soutenue. Tema au Ghana, occupe la 94^e place mondiale, tandis que Mombasa, au Kenya, fait son entrée dans le Top 100 au 99^e rang. L'écart réduit entre Lomé et Tema illustre la compétition croissante autour des flux de transbordement et de desserte régionale.

Pour préserver ses acquis, le Port de Lomé mise sur la modernisation de ses procédures. La dématérialisation des processus d'enlèvement des marchandises et de paiement des factures a été achevée en 2024. La plateforme Guford centralise également les formalités liées au

commerce maritime.

Les travaux de curage du bassin et des accès nautiques doivent maintenir les conditions d'accueil des grands navires. L'extension du quai devrait, de son côté, accroître les capacités de

les acquis et à améliorer la qualité des services proposés aux opérateurs et aux compagnies maritimes.

À l'échelle mondiale, Shanghai conserve la première place, devant Singapour et Ningbo-

géopolitiques. Les opérateurs recherchent des plateformes capables d'assurer la fluidité des échanges, la rapidité des opérations et la fiabilité des services. Pour Lomé, le maintien dans ce classement constitue un indicateur de son



Edem Kokou Tengue, Directeur général du Port autonome de Lomé

manutention.

Selon le directeur général du PAL, Edem Tengué, l'objectif consiste désormais à consolider

Zhoushan. Cette évolution intervient dans un environnement marqué par la réorganisation des routes maritimes et les tensions

attractivité, mais aussi une invitation à poursuivre les investissements pour accompagner la croissance portuaire.

E. A

Togo

Les exportations agricoles atteignent 176,2 milliards de FCFA en 2024

Au Togo, les exportations agricoles ont progressé entre 2020 et 2024, passant de 122,5 milliards à 176,2 milliards de FCFA, selon les données de la Bceao. Cette hausse de 43,9 % traduit une amélioration des recettes, mais dissimule des évolutions contrastées selon les filières. Le cacao et le coton-fibre ont notamment soutenu la performance de 2024, tandis que les oléagineux ont pesé sur les exportations de produits alimentaires d'origine végétale.

Après un recul à 111,2 milliards de FCFA en 2021, les recettes agricoles sont remontées à 149,2 milliards en 2022, puis 152,9 milliards en 2023, avant d'atteindre leur niveau le plus élevé en 2024.

Le cacao a largement contribué à cette progression. Ses exportations sont passées de 16,7 milliards de FCFA en 2023 à 54,1 milliards en 2024. Les volumes exportés ont augmenté de près de 62 %, atteignant 21 017 tonnes. La campagne

2024-2025 a confirmé cette dynamique, avec 24 000 tonnes exportées contre 11 182 tonnes précédemment. Les exportations de café sont également passées de 2 618 à 4 400 tonnes.

La tendance s'est toutefois inversée lors de la campagne 2025-2026. Les exportations de cacao sont retombées à 8 900 tonnes, soit une baisse de 62,9 %. Celles de café ont diminué de 40,9 %, à 2 600 tonnes. Ce recul contraste avec une production en hausse, estimée à 23 084 tonnes de cacao et 30 472 tonnes de café. La volatilité des cours et les difficultés de commercialisation ont affecté les transactions. Pour renforcer la filière, le Togo mise sur la qualité et la transformation. Un centre de traitement post-récolte de cacao d'excellence a été construit à Kessibo-Abréwankor, dans la préfecture de Wawa, grâce à un investissement de 160 millions de FCFA. Il vise une production de 100 tonnes

dès sa première année. Un autre centre a été mis en service à Mpoti, dans la commune de Blitta 3.

Depuis 2021, près de 940



000 plants de caféiers, de cacaoyers et d'essences agroforestières ont été distribués, permettant le renouvellement d'environ 705 hectares de plantations. La filière café-cacao représente près de 1,2 % du PIB et fait vivre environ 32 000 producteurs.

Le coton-fibre a lui aussi soutenu les recettes agricoles. Ses exportations ont atteint 31,4 milliards de

FCFA en 2024, contre 19,2 milliards en 2023. Après 60 403 tonnes de coton-graine en 2024-2025, la production 2025-2026 devrait approcher 80 000

tonnes. Pour 2026-2027, l'objectif est fixé à 105 000 tonnes sur 105 000 hectares.

Les produits alimentaires d'origine végétale ont, en revanche, reculé de 26,4 % en 2024, à 80,3 milliards de FCFA, principalement sous l'effet du repli des oléagineux. Le soja demeure toutefois une filière porteuse. Sa production a dépassé 260

000 tonnes en 2024-2025, avec un objectif de 500 000 tonnes pour la campagne suivante.

La stratégie nationale encourage désormais la transformation du soja, du cajou et du karité. Une taxe à l'exportation, appliquée depuis janvier 2026, vise à limiter les ventes à l'état brut. Le 1^{er} septembre 2026, Togo Soja a réalisé une première exportation de beurre de karité transformé depuis la Plateforme industrielle d'Adétikopé.

Le Togo cherche enfin à faciliter l'accès aux marchés régionaux grâce à un guide simplifié des procédures d'exportation vers l'Uemoa et la Cédéao. Les exportations restent néanmoins exposées aux cours mondiaux, aux aléas climatiques et aux conditions d'accès aux marchés. L'enjeu consiste désormais à sécuriser les débouchés, améliorer la productivité et accroître la valeur ajoutée locale.

E. A

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE,
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES TRÈS
PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
(ADTPME)



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

REPUBLIQUE TOGOLAISE

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre du renforcement de l'effectif de l'Agence de Développement des Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (ADTPME), l'Agence se propose de recruter les profils suivants :

- Un (e) Directeur (trice) des Opérations ;
- Un (e) Directeur (trice) des Acquisitions ;
- Un (e) Directeur (trice) Administratif et Financier

1. DESCRIPTION DES POSTES

TITRE DU POSTE	DIRECTEUR (TRICE) DES OPERATIONS
RELATIONS HIERARCHIQUES	N/S : Directeur Général N/1 : Responsables des antennes régionales-Agents des services des départements
MISSION PRINCIPALE	Sous l'autorité du Directeur Général de l'Agence, le Directeur des Opérations (DO) est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des activités opérationnelles de l'agence, de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie des TPME, de la qualité des services offerts à la cible des TPME.
ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES	Il est chargé de : - Définition, mise en œuvre et suivi des stratégies • Traduire en activités pratiques le plan d'actions de la stratégie de l'agence en accord avec le schéma directeur de l'Agence et la doctrine d'accompagnement des TPME. • Coordonner l'élaboration et suivre la mise en œuvre effective de la stratégie de développement des TPME au Togo. • Analyser les besoins des PME et identifier les axes prioritaires d'intervention. • Élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions pour accompagner les TPME dans leur développement. • S'assurer de la qualité des services offerts aux TPME. - Appui à la gestion opérationnelle des activités de l'agence • Assurer la gestion opérationnelle de l'agence. • Développer et entretenir un réseau de partenaires (entreprises, institutions financières, structures/organisation d'accompagnement des TPME, experts, ...). • Faire le suivi des différents partenariats avec les parties prenantes. • Participer à la préparation des dossiers d'appel d'offres ;

2

	• Participer à la sélection des bénéficiaires et des différents prestataires et à leurs évaluations et faire des propositions d'amélioration ; • Préparer pour la réunion du Comité de Direction et du Conseil d'administration, les dossiers, les avis et recommandations afférents ; • Préparer, après la réunion du Comité de Direction, les dossiers à présenter par le Directeur Général en Conseil d'Administration sur les interventions de l'Agence et l'accompagner à cet effet ; • Participer au besoin à la rédaction des conventions de partenariat ; • Suivre scrupuleusement les accords de performances avec les entreprises partenaires ; • Effectuer le suivi quotidien des performances des entreprises partenaires et initier des actions adéquates : renforcement capacités, accompagnement, ... • Suivre la mise à jour des outils et critères de sélection et participer à la sélection des entreprises partenaires. • Appuyer les directions techniques dans le développement des différents programmes adaptés aux TPME. • Évaluer l'efficacité de ces programmes d'accompagnement et identifier les pistes de solution • Négocier et conclure des partenariats stratégiques avec des acteurs clés du développement économique. - Gestion des ressources humaines • Encadrer et animer une équipe de collaborateurs. • Évaluer les performances individuelles et collectives. • Développer les compétences de l'équipe. - Suivi et évaluation • Mettre en place, en collaboration avec la direction en charge du suivi-évaluation, des indicateurs de performance pour mesurer l'impact des actions de l'agence. • Assurer en collaboration avec la direction en charge du suivi-évaluation, le suivi régulier des activités et des résultats de l'agence. • Rendre compte de l'activité de l'agence au Directeur Général de l'Agence. Le DO peut être amené à exécuter d'autres tâches en cas de besoin à la demande du Directeur Général et pour l'intérêt de l'Agence.
Profil	• BAC+5 en Agronomie, économie, gestion, ou domaine équivalent. • Au moins 7 ans en gestion des opérations d'une organisation ou d'une structure. • Connaissance des enjeux du développement des TPME, des outils d'accompagnement et des politiques publiques. • Bonne maîtrise de la structuration des entreprises, de l'analyse financière, de la gestion des risques liés au crédit • Connaissance approfondie du tissu économique local et des spécificités des TPME. • Avoir manager des projets ou des programmes d'entrepreneuriat. • Capacité à analyser des données, à évaluer des projets et à suivre des indicateurs de performance. • Excellentes compétences en communication, relation interpersonnelle, négociation et animation d'équipe. • Fortes capacités relationnelles. • Aisance dans la communication.

3

- Grande autonomie de travail, capacité à s'adapter à des situations changeantes.
- Forte résistance au stress.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Comportement éthique et professionnel.

TITRE	DIRECTEUR (TRICE) DES ACQUISITIONS (DA)
RELATIONS HIERARCHIQUES	N+1 : Directeur Général N-1 : Chargés de la passation des marchés, Assistants en passation des marchés.
MISSION DU POSTE	Programmation, planification, mise en œuvre, suivi des opérations de passation des marchés de l'agence
OBJECTIFS ET CONTRIBUTIONS ATTENDUES	Le/la Chargé(e) des acquisitions assure la gestion de la passation des marchés et exécute toutes les tâches relatives aux acquisitions dans le cadre l'agence.
ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES	• Assurer, auprès des services techniques bénéficiaires, le suivi de la préparation et la finalisation des spécifications techniques des biens et travaux, des termes de référence (TDR) pour la sélection des consultants ; • Élaborer et assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, des demandes de propositions, des demandes de cotations et obtenir, si requis, la validation des différents organes de contrôle de la passation des marchés publics et l'avis de non-objection des bailleurs de fonds ; • Procéder au lancement des : (i) Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), ou de présélection, des Avis d'Appel d'offres ; (ii) Consultation de Fournisseurs (CF) ; et (iii) Demandes de Propositions (DP) conformément aux procédures des bailleurs de fonds ou de l'emprunteur, selon le cas ; • Préparer, organiser et participer aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ; • Assurer la rédaction et le contrôle qualité des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation des offres et obtenir, si requis, l'avis de non-objection des bailleurs ; • Assurer la préparation et la finalisation des marchés, contrats, conventions après l'obtention de l'avis de non-objection des bailleurs si cela est requis, et veiller à leur signature et approbation par les personnes habilitées ; • Assurer la publication des résultats des appels d'offres dans les supports et délais prescrits et s'assurer que les soumissionnaires non retenus lors des processus de passation des marchés reçoivent les notifications des résultats dans les délais ; • Assurer les revues (a priori et a posteriori) et la supervision des activités de passation des marchés effectuées par les agences et partenaires d'exécution des activités opérationnelles des projets ; • Veiller à la qualité de l'ensemble des processus d'acquisition et au respect des procédures nationales de passation des marchés et celles des bailleurs ; • Contribuer à la rédaction du Rapport trimestriel de Suivi Financier (RSF) et des rapports d'activités de la passation des marchés ; • Assurer le classement et l'archivage des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori des bailleurs ; • Assurer le traitement des plaintes reçues en rapport avec la passation des marchés ; • Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des marchés et des statistiques de gestion qui permettront de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des

4

	• Assurer le traitement des plaintes reçues en rapport avec la passation des marchés ; • Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des marchés et des statistiques de gestion qui permettront de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ; • Veiller à l'actualisation de la Base de Données des Fournisseurs/Prestataires ; • Apporter des conseils au Directeur Général et aux agences/partenaires d'exécution, sur toutes les questions relatives à la passation, à l'exécution et à la gestion des marchés et contrats ; • Exécuter toute tâche ou mission liée à la passation de marchés assignée par le Directeur Général ;
PROFIL	• Bac+5 en droit, gestion, économie, commerce, ingénierie, marchés publics, administration publique ou tout diplôme équivalent ; • Avoir une expérience professionnelle générale pertinente d'au moins sept (7) ans dans le domaine de la passation des marchés ; • Avoir une expérience spécifique en qualité de Spécialiste en passation des marchés d'au moins cinq (5) ans dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds multilatéraux, notamment, la Banque africaine de développement (BAD) ou la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, Agence Française de Développement, etc. • Avoir une bonne connaissance des procédures nationales de passation des marchés, notamment les dispositions du Code des Marchés Publics et ses textes d'application ; • Avoir suivi/reçu des formations en passation des marchés sur les procédures nationales et/ou sur les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux serait un atout ; • Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint, Microsoft Project) et de l'Internet ; • Avoir une bonne connaissance de la langue française et une aptitude à communiquer par écrit et oralement ; • Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés ; • Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et sous pression ; • Avoir un esprit d'initiative et le sens de l'anticipation.

TITRE	DIRECTEUR (TRICE) ADMINISTRATIF (VE) ET FINANCIER (ERE) (DAF)
RELATIONS HIERARCHIQUES	N+1 : Directeur Général N-1: Chef division Comptabilité, chef division RH, Assistant Administratif et Logistique, Chauffeurs
MISSION DU POSTE	Gestion Administrative, Financière et Comptable de l'agence
OBJECTIFS ET CONTRIBUTIONS ATTENDUES	- Coordonner et superviser toutes les opérations comptables financières et fiscales de l'agence afin de garantir à celle-ci une rentabilité optimale et une sécurité satisfaisante de son patrimoine Coordonner la mise à disposition de l'entreprise des moyens humains et des ressources efficaces nécessaires à la réalisation des objectifs et en assurer l'administration et leur gestion.

5	
ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES	GESTION ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE - Assurer l'harmonisation et le contrôle de l'utilisation des matériels et équipements ; - Superviser la gestion des stocks de fournitures de bureau, accessoires informatiques et autres approvisionnements (tickets carburant, cartes de recharge, etc.) ; - Coordonner la conduite des dossiers de passation des marchés publics de l'Agence ; - Approuver les bons/ lettres de commande et les contrats avec les prestataires. GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE - Veiller à la clôture, à la validation, à l'approbation et à la certification des comptes de l'agence dans le respect des délais réglementaires ; - Organiser la comptabilité générale et analytique de l'agence, tout en assurant la fiabilité et la lisibilité des comptes ; et établir les documents financiers et comptables en conformité avec la législation en vigueur ; - Superviser l'équipe comptable dans le respect des délais et des procédures et assurer la consolidation des données financières et faire appliquer les normes comptables requises ; - Préparer le budget de l'agence en conformité avec les choix stratégiques du Conseil d'Administration et de la Direction Générale ; - Valider les budgets de trésorerie suivant les divers financements de l'Agence ; - Suivre les emplois et les ressources financières ; - Préparer les rapports budgétaires périodiques ; - Viser les dépenses de fonctionnement ; - Valider les états financiers périodiques ; - Superviser les travaux de fin d'exercice comptable ; - Elaborer le rapport financier de l'agence. RAPPORTS - Rapports financiers périodiques ; - Etat d'exécution budgétaire ; - Etats financiers annuels ; - Autres rapports sur demande du Directeur Général. Il effectuera toute autre tâche spécifique en relation avec l'objet de l'Agence qui lui est confiée par le Directeur Général
PROFIL	- BAC+5 en Finance, comptabilité, gestion ou domaine équivalent 7 ans d'expérience à un poste similaire - Maîtrise de l'outil informatique, familier avec le système d'information et de gestion comptable des systèmes financiers décentralisés et bonne connaissance de la réglementation bancaire - Maîtrise des logiciels comptables (Tompro) et du sysbeni ou équivalents - Avoir assuré la gestion financière d'au moins (2) projets/programmes financés par des bailleurs - Bonne capacité rédactionnelle, familier avec les procédures comptables et financières nationales et des bailleurs

6

2. LIEUX D'AFFECTATION

Tous les postes sont basés à Lomé avec des déplacements à l'intérieur du pays.

3. DUREE

Le candidat retenu signe un Contrat à Durée Déterminée (CDD) initial d'une durée de douze (12) mois. Ce contrat est régi par les dispositions du Code du Travail togolais. Le renouvellement est subordonné à une évaluation annuelle des performances satisfaisante, qui s'effectue sur la base des critères définis dans les Termes de Référence (TdR) du poste. Le candidat doit être libre de tout engagement professionnel et disponible dès la signature du contrat.

4. DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être déposés sous pli fermé au plus tard le **vendredi 02 octobre 2026 à 17H30 TU** et porter expressément la mention « **DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE (préciser le poste)** » à l'adresse suivante :

Agence de Développement des Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (ADTPME)

A l'attention du Directeur Général pi
Avédj, Boulevard Faure Gnassingbé, Rue en face du Restaurant Casa de Papel,
4e immeuble (Blanc) à gauche ; à environ 350 m, non loin de l'Eglise Zion To d'Avédj
Tel : + 228 22 55 52 88 / 70 48 67 55

Heure : -Matin : 7h30-12h30
-Après-midi : 14h30-17h30

Ou envoyés à l'adresse électronique suivante : recrutement.adtpme@devbase.gov.tg

Objet : « **DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE (préciser le poste)** »

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier comprenant :

1- Une lettre de motivation datée et signée avec une adresse complète ;

2- Un CV détaillé récent et certifié sincère par le candidat avec mention des références professionnelles, des coordonnées des employeurs précédents et des personnes de référence ;

3- Une copie du ou des diplômes et des attestations de services pour les prestations antérieures et tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat.

Le Directeur Général PI

SIGNE
Dr. Pys-Abalo AWADI

Protection des données

L'IPDCP sensibilise 33 ministères et institutions

Au Togo, la protection des données à caractère personnel prend progressivement place au cœur du fonctionnement des administrations publiques. Le mardi 15 septembre 2026 à Lomé, l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) a réuni 33 ministères et institutions de la République pour les sensibiliser sur leurs obligations en matière de traitement et de sécurisation des informations.

La rencontre visait à accompagner les structures publiques dans leur démarche de mise en conformité. Les échanges ont porté notamment sur la désignation des correspondants à la protection des données, l'inventaire des fichiers détenus par les administrations et la sécurisation des traitements.

« Derrière la protection des données à caractère personnel, il y a non seulement un enjeu de

souveraineté numérique, mais aussi un enjeu de confiance », a souligné Bialabna Abaloutou, chef du service conformité à l'IPDCP. Il a appelé les administrations à garantir la protection des informations recueillies dans le cadre des services publics.

L'enjeu concerne particulièrement les données relatives à l'état civil, à la santé, à la fiscalité et aux dispositifs sociaux. Depuis 2019, une loi encadre davantage leur protection et leur gestion par les pouvoirs publics.

Un correspondant dans chaque direction

L'IPDCP recommande aux ministères et institutions de désigner un correspondant à la protection des données dans chaque direction. Celui-ci devra veiller au respect des exigences applicables, accompagner les agents et assurer le relais avec l'Instance.

Les administrations sont également invitées à inventorier leurs fichiers et à engager les démarches nécessaires à leur mise en conformité.

Pour Bédiani Béléï, président de l'IPDCP, l'Instance privilégie l'accompagnement et le

dialogue. « Notre rôle est de les aider à comprendre et à mettre en œuvre les exigences en matière de protection des données, plutôt que d'intervenir en premier ressort dans une logique de sanction », a-t-il expliqué.

Cette initiative s'inscrit

dans une campagne de sensibilisation menée depuis plusieurs mois auprès des acteurs publics et privés. Elle vise à renforcer la connaissance des règles, la confiance des citoyens et la responsabilité des administrations dans la gestion des données.

E. A

e-TPU

Le gouvernement digitalise la déclaration et le paiement pour les PME-PMI

Au Togo, la déclaration et le paiement de la Taxe professionnelle unique (TPU) se font en quelques clics. Ce jeudi 17 septembre à Lomé, Georges Essowè Barcola, ministre des Finances et du Budget, a officiellement lancé la plateforme de télédéclaration et de télépaiement des PME et PMI (e-TPU).



Yawa Djigbodi Tségan, Commissaire général de l'OTR

Fort de l'importance que revêt l'e-TPU, le lancement officiel a mobilisé plusieurs personnalités. Au nombre de ces dernières, Yawa Djigbodi Tségan, commissaire général de l'Office togolais des recettes (OTR), des membres du gouvernement, des responsables des entreprises, des partenaires techniques et financiers.

En s'inscrivant dans la logique de modernisation des services administratifs et d'amélioration du climat des affaires, l'e-TPU vient ainsi renforcer la mobilisation des recettes, garantir l'équité des contribuables et renforcer la confiance entre l'OTR et les contribuables.

Pour Yawa Djigbodi Tségan, commissaire général de l'OTR, la digitalisation de la TPU s'inscrit dans la vision du président du Conseil, de faire du secteur privé un partenaire privilégié du développement.

« Désormais, payer sa taxe professionnelle unique (TPU) ne demandera plus de déplacement. Cela se fera en ligne en quelques minutes depuis un smartphone ou un ordinateur. Cette réforme s'inscrit dans la vision du président du Conseil, celle de faire du Togo un pays émergent et prospère porté par une administration fiscale efficace qui fait du secteur privé un partenaire

privilégié », a-t-elle mentionné.

Rendre plus attractif le Togo

Selon Edem Amegankpo, directeur des Systèmes d'information à l'OTR, le lancement de l'e-TPU est un signal fort pour l'attractivité du Togo. En simplifiant la vie du contribuable et en sécurisant les recettes de l'État, l'e-TPU renforce

des avantages pour le contribuable, l'OTR et l'État. Pour le contribuable, elle offre moins de

qualité du service public, simplifier les démarches administratives, réduire les délais et les coûts, renforcer

d'aujourd'hui de se rendre dans un centre des impôts, de faire la queue, de consacrer des heures à



déplacements, raccourcit les délais et offre un recours identifié et documenté. Pour l'OTR, elle vient alléger la charge des agents, assurer la traçabilité complète des opérations et faciliter le recouvrement. Pour l'État, elle améliore le climat des affaires, sécurise les recettes fiscales et modernise l'administration fiscale.

Transformer la relation entre l'administration fiscale et le contribuable

C'est aussi l'un des objectifs phares du gouvernement en lançant la plateforme

la transparence, sécuriser les opérations et disposer de données fiables pour une meilleure prise de décisions », a déclaré Georges Essowè Barcola, ministre des Finances et du Budget avant d'ajouter : « Cette réforme traduit la volonté constante du gouvernement de faire du Togo un pays dans lequel les administrations publiques délivrent un service de qualité aux citoyens quel que soit l'endroit où il se trouve sur le territoire national. Elle traduit également la vision de SEM le président du Conseil qui est celle d'une administration moderne

l'accomplissement de ses obligations fiscales.

« En quelques minutes seulement depuis un téléphone, une tablette ou un ordinateur, les contribuables pourront effectuer leur déclaration et leur paiement en toute sécurité à tout moment et où ils se trouvent », rassure le ministre des Finances et du Budget.

Fier de cette réforme qui vient accroître la célérité des services, Sondou Adewa, président de l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM), ne cache



Les officiels au lancement

l'utilisation aux usagers. À chaque étape, le service garde. Le contribuable peut ainsi reprendre là où il s'est arrêté, sans renvoyer de fichier ni relancer un nouveau paiement.

Quid des avantages de l'e-TPU ?

Pour M. Amegankpo, l'e-TPU présente à la fois

de télédéclaration et de télépaiement des PME et PMI (e-TPU).

« La digitalisation prend tout son sens lorsqu'elle participe à transformer la relation entre l'administration fiscale et le contribuable. L'e-TPU vient donc répondre à plusieurs objectifs : améliorer la

davantage orientée vers le besoin de l'économie, au plus accessible aux citoyens et aux acteurs économiques, bref, une administration plus efficace au service du développement public de notre pays ».

Ce qui change avec l'e-TPU

Avec l'e-TPU, il ne sera plus question à partir

pas sa joie.

« Je voudrais dire un sincère merci et vous rassurer que nous serons à la hauteur de cette plateforme pour faciliter le travail et accompagner le développement de notre pays », a-t-il rassuré.

Caleb Akponou

AVC

Reconnaître les signes qui peuvent alerter et sauver une vie

Chaque année, l'Accident vasculaire cérébral (AVC) touche des milliers de personnes en Afrique, souvent sans prévenir. Pourtant, bien informé, chacun peut agir à temps (pour soi ou pour un proche) et limiter les séquelles, voire sauver une vie.

Qu'est-ce qu'un AVC ?

Un AVC survient lorsque la circulation du sang vers une partie du cerveau s'interrompt brutalement. Privées d'oxygène, les cellules cérébrales de cette zone commencent à souffrir, puis à mourir si rien n'est fait rapidement.

L'on distingue deux grandes formes :

L'AVC ischémique (environ 80% des cas) : une artère du cerveau se bouche, souvent à cause d'un caillot ; l'AVC hémorragique : un vaisseau cérébral se rompt et saigne à l'intérieur ou autour du cerveau.

Ces deux formes se soignent différemment, d'où l'importance d'un diagnostic rapide à l'hôpital. Il existe aussi l'AIT (Accident ischémique transitoire), une sorte de "signal d'alarme" :

les symptômes apparaissent puis disparaissent en moins de 24 heures, mais il ne faut jamais l'ignorer, car il annonce souvent un AVC plus grave à venir.

Les signes qui doivent alerter

Souvent, l'AVC s'installe brutalement. Il faut réagir dès l'apparition d'un seul de ces signes : une faiblesse ou paralysie soudaine d'un bras, d'une jambe, ou d'un côté du visage (la bouche qui se déforme) ; une difficulté soudaine à parler, ou des paroles incompréhensibles ; une perte de vision brutale, d'un œil ou des deux ; des troubles de l'équilibre, des vertiges intenses ; un mal de tête violent et inhabituel, parfois avec confusion ou perte de connaissance.

Voici le réflexe à avoir : il faudrait aller à l'hôpital sans attendre. Chaque minute compte parce que près de 10 à 20% des décès surviennent dans les toutes premières heures. L'on ne donne rien à boire ni à manger à la personne, l'on ne lui fait pas prendre de médicament "pour faire passer", l'on

l'installe en sécurité et l'on l'amène vers une structure de soins au plus vite.

Qui est le plus exposé ?

Certains facteurs augmentent nettement le risque. L'hypertension artérielle (HTA) est le facteur de risque numéro un, avec un risque multiplié par quatre. Plus la tension

œstroprogestative, dans certains contextes, peut constituer un facteur de risque. À cela peuvent s'ajouter la drépanocytose et le VIH, qui fragilisent la circulation sanguine ; l'obésité, le stress, les antécédents familiaux d'AVC. Mais la bonne nouvelle est que la plupart de ces facteurs peuvent être surveillés et

surveiller son cœur en cas de palpitations ou de maladie cardiaque connue ; adopter une alimentation équilibrée, limiter les graisses et le sel ; bouger régulièrement, garder un poids sain ; apprendre à gérer le stress et les émotions.

Et après un AVC ?

La récidive est fréquente, notamment dans les deux à trois semaines qui suivent un premier épisode, d'où l'expression : "celui qui saigne, saignera." C'est pourquoi la prévention ne s'arrête pas après la crise : elle continue, avec un suivi médical rigoureux et, souvent, une rééducation fonctionnelle pour retrouver au mieux la mobilité et l'autonomie.



Cet homme semble ressentir un des signes d'alerte (le mal de tête)/Image trouvée en ligne

est élevée, plus le risque grimpe ; les maladies du cœur : les troubles du rythme cardiaque, certaines atteintes des valves mitrales, qui peuvent envoyer des caillots vers le cerveau ; Le tabac : La nicotine abîme les vaisseaux et favorise l'HTA ; Le cholestérol et les triglycérides élevés. La contraception

corrigés.

Comment se protéger ?

Il faut faire contrôler sa tension artérielle régulièrement, même sans symptôme ; suivre son traitement antihypertenseur si l'on est déjà sous traitement, sans l'arrêter de sa propre initiative ; arrêter ou éviter le tabac ; faire

À retenir en une phrase : Un visage qui se déforme, un bras qui lâche, une parole qui se brouille ; c'est un AVC jusqu'à preuve du contraire, et c'est l'hôpital, tout de suite.

Edem Dadzie
Expertise : Afrikasanté
Pour plus de conseils santé, suivez Afrikasanté : TikTok @afrikasante

Bissap

Révélations surprenantes de la science sur l'Hibiscus sabdariffa

Vous connaissez peut-être le bissap comme une boisson rafraîchissante, un remède contre l'hypertension, ou un ingrédient des traditions culinaires ouest-africaines.

Mais saviez-vous que cette même plante, l'Hibiscus sabdariffa, pourrait aussi ralentir le vieillissement de la peau ? Une étude scientifique récente, publiée dans une revue de chimie (Molecules, 2022), a exploré cette piste avec des résultats particulièrement intéressants.

Une plante aux mille usages

L'Hibiscus sabdariffa, aussi appelé roselle, est une plante tropicale reconnaissable à ses calices rouges. Originnaire d'Asie, elle est aujourd'hui cultivée et consommée dans le monde entier, de l'Égypte à l'Amérique du Sud en passant par l'Afrique de l'Ouest. Jusqu'ici, la recherche s'était surtout intéressée à ses effets sur la tension artérielle, le poids, ou encore ses propriétés antimicrobiennes. Son potentiel pour la peau restait jusque-là largement

inexploré.

Ce que les chercheurs ont découvert

Des scientifiques japonais ont travaillé sur des extraits de calices de bissap, préparés à l'eau et à l'éthanol, pour observer leurs effets sur des cellules de peau humaine en laboratoire. Voici, en résumé, ce qu'ils ont constaté : Aucune toxicité, même à forte dose. Les extraits de bissap n'ont montré aucun effet toxique sur les cellules cutanées testées, même à des concentrations élevées un point rassurant pour son usage cosmétique.

Un effet anti-inflammatoire net. Les extraits ont réduit la production d'une molécule liée à l'inflammation (le monoxyde d'azote), suggérant une action apaisante sur la peau soumise au stress.

Un vrai coup de pouce au collagène et à l'acide hyaluronique. L'extrait à l'éthanol a stimulé significativement la production de collagène et d'acide hyaluronique par les fibroblastes, les cellules de la peau responsables de sa fermeté et de son élasticité. Ce sont justement ces deux composants qui déclinent

naturellement avec l'âge. En creusant plus loin dans l'extrait, les chercheurs ont isolé un composé précis : l'acide hibiscus. Ce composé, seul, a lui aussi stimulé la production d'acide hyaluronique et de collagène, réduit l'inflammation, et surtout protégé les cellules cutanées contre le stress oxydatif, ce phénomène par lequel les radicaux libres



Le bissap sous diverses formes (Image trouvée en ligne)

endommagent nos cellules et accélèrent le vieillissement.

Comment l'acide hibiscus agirait sur les cellules du corps humain ?

Les chercheurs ont identifié plusieurs mécanismes possibles : il limiterait les dommages que le stress oxydatif cause aux protéines de la peau ; il aiderait les

cellules à maintenir un bon équilibre de glutathion, un antioxydant naturel essentiel à leur protection ; il réduirait la libération d'ATP (Adénosine Triphosphate) en dehors des cellules, un signal associé au vieillissement cellulaire. Un détail intéressant : l'extrait brut de bissap semblait globalement plus actif que l'acide hibiscus isolé seul. Cela suggère

que l'efficacité du bissap repose probablement sur une synergie entre plusieurs composés actifs, et non sur une seule molécule miracle, une logique qui rejoint bien la philosophie de la phytothérapie : la plante entière, souvent, vaut plus que la somme de ses parties.

Ce qu'il faut retenir

Cette étude reste un travail de laboratoire (in vitro), sur des cellules cutanées isolées, elle ne prouve pas encore qu'appliquer ou consommer du bissap rajeunira visiblement votre peau. Mais elle pose une base scientifique sérieuse pour une plante que les traditions africaines utilisent déjà depuis des générations, et ouvre la voie à des recherches plus poussées, notamment sur la peau humaine directement. En attendant, le bissap garde toute sa place dans les habitudes de consommation : en infusion, en jus, ou dans les préparations traditionnelles. La science commence tout juste à confirmer ce que les savoirs locaux pressentaient depuis longtemps.

E. Dadzie
Expertise : Afrikasanté
NB : Cet article est à visée informative et ne remplace pas un avis médical ou une consultation en phytothérapie.
Source : Wang D. et al., Potential of Hibiscus sabdariffa L. and hibiscus acid to reverse skin aging, Molecules, 2022.

3

Lomé, a fait donner assignation à monsieur **KANLANFEI Laré**, tel. : 90 48 09 32 / 91 45 15 41, demeurant et domicilié à Lomé, pour s'entendre est-il spécifié dans ladite assignation :

En la forme :

Recevoir le requérant en son action régulière et partant recevable ;

Au fond :

La dire fondée ;

Constater donc que le requis n'a pas honoré son engagement qu'il a librement consenti par reconnaissance de dette avec clause d'attribution conventionnelle d'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE

Confirmer purement et simplement le droit de propriété du requérant sur l'immeuble sis à DAVIE, village de Tékpo-Daklo, formant le lot N°24 A, d'une contenance de TROIS ARES ZERO CENTIARE (03a 00ca) limité au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAGNI Agbénigan attribué à lui jusqu'à extinction de la dette du requis, le sieur KANLANFEI Laré s'élevant à un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) de F CFA ;

Ordonner la vente dudit immeuble de laquelle sera déduite sa créance, notamment la somme d'un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) F CFA sans compter les frais de recouvrement ;

Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamner le requis aux entiers dépens ;

Au soutien de son action, le demandeur expose que dans le cadre de leur relation d'affaires, il est créancier d'une somme d'un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) F CFA auprès du requis ; que par acte notarié en date du 15 Mai 2024, ce dernier a reconnu devoir la somme susmentionnée au requérant et s'est engagé au remboursement de sa dette selon un échéancier qu'il a librement déterminé et consenti, ainsi que l'atteste l'acte de reconnaissance de dette avec clause d'attribution conventionnelle d'immeuble ; que ledit acte mentionnait son obligation de rembourser la somme d'un million (1.000.000) de F CFA dans un délai d'un (01) mois à compter de sa signature (soit au plus tard le 14 Juin 2024) et, la somme restante, soit six cent soixante-quinze mille (675.000) F CFA, selon une modalité de (60.000) F CFA par mois jusqu'à

extinction de la somme due ; que pour garantie et sûreté de remboursement de sa dette, il a consenti conformément à l'article 199 de l'Acte Uniforme OHADA portant sur les sûretés, que son immeuble sis à DAVIE, village de Tékpo-Daklo, formant le lot N°24 A, d'une contenance de trois ares zero centiare (03a 00ca) limité au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAGNI Agbénigan soit attribué au requérant ; que d'un commun accord entre les parties, le dossier dudit immeuble sus indiqué fut déposé en l'Etude de Maître LARE Dokintiebe jusqu'au remboursement complet du requis ; que c'est ainsi que ce dernier a valablement consenti qu'en cas de non remboursement dans le délai ci-dessus fixé, le requérant aurait la possibilité de vendre son immeuble mis en garantie et en déduire le montant total de sa créance, ainsi que tous les éventuels frais de recouvrement ; que contre toute attente, ce dernier n'a nullement honoré son engagement ; que pire, il est injoignable et actuellement introuvable ; qu'il est inutile de passer par quatre chemins pour déduire que le requis a préféré prendre la poudre d'escampette croyant ainsi se soustraire à son engagement ; que cette mauvaise foi du requis porte gravement préjudice au requérant qui, depuis lors, croule sous les menaces et les poursuites de ses créanciers ; que devant cette situation, le requérant n'a pas d'autres voies que de s'adresser à justice pour voir confirmer son droit de propriété sur l'immeuble mis en garantie tout en ordonnant sa vente ;

Attendu que le demandeur a comparu à l'audience et déposé ses écritures, qu'il y a lieu de rendre le présent jugement contradictoirement à son égard ; que le défendeur bien que régulièrement assigné, n'a ni comparu, ni conclu, et ne s'est non plus fait assister ni représenter, qu'il y a lieu de donner défaut réputé contradictoire à son encontre ;

EN LA FORME :

Attendu que l'action du demandeur a été introduite suivant les forme et délai prévus par la loi ; qu'il y a lieu de la recevoir ;

AU FOND :

Attendu que le demandeur sollicite qu'il plaise au Tribunal de céans de constater que le défendeur n'a pas honoré son engagement qu'il a librement consenti par reconnaissance de dette avec clause d'attribution conventionnelle d'immeuble qu'en conséquence, confirmer purement et simplement son droit de propriété sur l'immeuble sis à DAVIE, village de Tékpo-Daklo, formant le lot N°24 A, d'une contenance de trois ares zero centiare (03a 00 ca) limité au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAGNI Agbénigan, à lui attribué jusqu'à extinction de la dette du défendeur, sieur KANLANFEI Laré s'élevant à un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) de F CFA ;

(1.675.000) de F CFA ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que le demandeur dans le cadre de sa relation d'affaires, est créancier d'une somme d'un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) F CFA auprès du défendeur ; que par acte notarié en date du 15 Mai 2024, ce dernier a reconnu devoir la somme susmentionnée au requérant et s'est engagé au remboursement de sa dette selon un échéancier qu'il a librement déterminé et consenti, ainsi que l'atteste l'acte de reconnaissance de dette avec clause d'attribution conventionnelle d'immeuble ; que ledit acte mentionnait son obligation de rembourser la somme d'un million (1.000.000) de F CFA dans un délai d'un (01) mois à compter de sa signature (soit au plus tard le 14 Juin 2024) et, la somme restante, soit six cent soixante-quinze mille (675.000) F CFA, selon une modalité de (60.000) F CFA par mois jusqu'à extinction de la somme due ;

Attendu que pour garantie et sûreté de remboursement de sa dette, le défendeur a consenti conformément à l'article 199 de l'Acte Uniforme OHADA portant sur les sûretés, que son immeuble sis à DAVIE, village de Tékpo-Daklo, formant le lot N°24 A, d'une contenance de TROIS ARES ZERO CENTIARE (03a 00ca) limité au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAGNI Agbénigan, soit attribué au demandeur en cas de non respect de ses obligations contractuelles ; que d'un commun accord entre les parties, le dossier dudit immeuble sus indiqué fut déposé en l'Etude de Maître LARE Dokintébe jusqu'au remboursement complet du demandeur ; que c'est ainsi que le défendeur a librement consenti qu'en cas de non remboursement dans le délai ci-dessus fixé, le demandeur aura la possibilité de vendre son immeuble mis en garantie et en déduire le montant total de sa créance, ainsi que tous les éventuels frais de recouvrement ;

Attendu contre toute attente, ce dernier n'a nullement honoré son engagement ; que pire, il est injoignable et actuellement introuvable ; qu'il a préféré garder le silence croyant ainsi se soustraire à son engagement ; qu'ainsi, cette mauvaise foi du défendeur porte gravement préjudice au demandeur qui, depuis lors, croule sous les menaces et les poursuites de ses créanciers ; que devant cette situation, il convient tout simplement de confirmer le droit de propriété du demandeur sur l'immeuble mis en garantie tout en ordonnant sa vente conformément aux clauses contractuelles librement consentis par devant Notaire par les deux parties ;

Attendu que l'exécution provisoire du présent jugement est sollicitée ; que cependant aucune urgence ne nécessitant la prise de cette mesure au sens de l'article 140 du code de procédure civile, il y a lieu de l'écarter purement et



6

simplement ;

Attendu que la partie qui succombe au procès supporte les dépens, qu'ainsi, le défendeur ayant perdu en la présente cause, il y a lieu de mettre les dépens à sa charge conformément aux dispositions de l'article 296 du code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard du demandeur, par défaut réputé contradictoire à l'encontre du défendeur, en matière civile et en premier ressort ;

EN LA FORME :

Reçoit le demandeur en son action régulière ;

AU FOND :

La dit fondée ;

Constate que le défendeur n'a pas honoré son engagement qu'il a librement consenti par reconnaissance de dette avec clause d'attribution conventionnelle d'immeuble, par devant Notaire ;

EN CONSÉQUENCE

Confirme purement et simplement le droit de propriété du demandeur sur l'immeuble sis à DAVIE, village de Tékpo-Daklo, formant le lot N°24 A, d'une contenance de TROIS ARES ZERO CENTIARE (03a 00ca) limité au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAGNI Agbénigan attribué à lui jusqu'à extinction de la dette du défendeur, sieur KANLANFEI Lare s'élevant à un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) de F CFA ;

Ordonne la vente dudit immeuble de laquelle sera déduire la créance du demandeur, notamment la somme d'un million six cent soixante-quinze mille francs (1.675.000) F CFA sans compter les frais de recouvrement ;

Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

Condamne le défendeur aux entiers dépens. /

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, en son audience publique ordinaire du vendredi treize février deux mille vingt-six (13/02/2026), à laquelle siégeait Monsieur Bawa-Maami SAMAH, Juge au Tribunal de Grande Instance de Lomé, Président, assisté de Maître N'DANDJE Pwissawé, Greffière ;



Togo-Corée

Un don d'équipements pour renforcer les capacités administratives

Le Togo et la République de Corée renforcent leur coopération à travers un don d'équipements informatiques et énergétiques. La cérémonie de remise s'est déroulée le mercredi 16 septembre 2026 au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur.

D'une valeur globale de 289 324,32 dollars US, soit environ 162,9 millions de FCFA, la dotation comprend 100 ordinateurs portables, 100 ordinateurs de bureau, 60 imprimantes et 10 scanners. Elle est complétée par deux groupes électrogènes de 80 kVA et de 100 kVA. Une partie du matériel est

destinée au fonctionnement dudit ministère. Plusieurs collectivités locales bénéficieront également de cet appui, notamment les communes Golfe 1, Kozah 1, Oti 1, Binah 1, Binah 2 et Klotto 3.

À travers ce don, la coopération entre Lomé et Séoul se traduit par



un soutien concret aux institutions publiques et aux collectivités. Les

équipements devraient contribuer à moderniser les services, améliorer le

traitement des dossiers et renforcer les conditions de travail des agents.

Les groupes électrogènes permettront, pour leur part, de soutenir la continuité des activités administratives. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique de partenariat entre les deux pays, particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles au service des populations.

E. A

En un clic,
payez votre
TVM par



sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play





FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg
100000

PRÊT SCOLAIRE

DES ETUDES FINANCÉES, UN AVENIR SÉCURISÉ



*Offre soumise à conditions

0 TAUX
%

1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2026

JUSQU'À 5 FOIS LE SALAIRE NET

SUR 12 MOIS

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

